

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 8 JUIN 2021

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE, Jean DONNARS

Secrétaire de séance : Dominique ALLOIN

Date de convocation : 01/06/2021

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021, l'ordre du jour est abordé.

### Accroissement temporaire d'activité de Mme Charton

M. le Maire rappelle que Mme Charton travaille depuis 2 ans à l'école avec un contrat annualisé de 17 h hebdomadaires. Il explique qu'il est souhaitable pour tous de pérenniser son poste en la titularisant. Un contrat pour accroissement temporaire d'activité de 3 mois permettra d'avoir le délai suffisant pour créer son poste. Le Conseil municipal approuve le contrat pour accroissement temporaire d'activité de Mme Charton.

### Tarifification sociale de la cantine

M. le Maire explique que le service de restauration scolaire est une compétence communale : seul le Conseil municipal en détermine les tarifs. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'Etat élargit son aide pour inciter les communes à adopter une tarification sociale. La tarification sociale des cantines, c'est une tarification progressive calculée sur la base des revenus ou du quotient familial. L'Etat s'engage à verser l'aide pendant 3 ans, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale. Cette aide s'élève à 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €. Elle est versée à la condition que la commune propose 3 tranches de tarification, en fonction des revenus ou du quotient familial, dont au moins une inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €. La commune est libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Plusieurs communes voisines prévoient d'en discuter en prochaine réunion de Conseil. Trois communes émettent des réserves par rapport à la durée de l'aide de l'Etat, à la charge supplémentaire pour la commune (charge administrative, problème de local et de personnel avec la hausse des effectifs) et soulignent qu'elles agissent déjà quand elles ont connaissance de difficulté par d'autres biais.

M. le Maire rappelle que le coût du repas pour les familles est de 3,69 € : c'est le prix du repas payé par la commune au restaurateur. La commune prend en charge les frais de personnel...

Les conseillers échangent sur l'intérêt et les répercussions de cette mesure. Le Conseil municipal décide de ne pas rentrer dans ce dispositif et de répondre au cas par cas aux difficultés que peuvent rencontrer les familles.

### Opposition au transfert automatique de compétence PLU à Charlieu Belmont Communauté

M. le Maire explique que la loi organise un transfert de droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux EPCI. Les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit. La loi organise une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres. Charlieu Belmont Communauté travaillera sur un PLU en temps voulu. Pour cela, il faut revoir le SCOT. Le PLU sur lequel travaillera ensuite la communauté de communes permettra une économie d'échelle et une harmonisation, tout en tenant compte des spécificités.

Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à Charlieu Belmont communauté de la compétence en matière de PLU.

### Questions diverses :

Plusieurs subventions sont assurées pour aider à la réalisation des travaux de réaménagement du centre bourg : celle de la DETR à hauteur de 87 867 € et celle de la Région à hauteur de 37 500 €. Les plis du marché ont été ouverts pour le lot n°1 Réseaux - Assainissement et le lot n°2 Terrassement - Voirie - Espaces verts. La réunion avec les entreprises retenues se tiendra le 24 juin. M. le Maire demande à son Conseil l'autorisation de signer le marché. Le Conseil approuve la signature du marché pour le lot n°1 et le lot n°2. Un groupe de travail sera constitué pour suivre l'état d'avancement du chantier. La commune veillera à alerter la population quant aux difficultés d'accès et de circulation lors des travaux.

La Commission des chemins s'est réunie le 5 juin. À l'issue de la tournée des chemins effectuée, plusieurs chemins se révèlent prioritaires tels que le chemin du Crapion, chemin du début de la randonnée pédestre qui s'avère dangereux, le chemin des Jardins... Le compte-rendu qui sera fait permettra de définir les priorités.

Les conseillers s'inscrivent sur les créneaux de tenue des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin. La municipalité demandera aux jeunes inscrits sur les listes électorales s'ils souhaitent tenir un bureau de vote.

M. le Maire évoque la kermesse de l'école repoussée au vendredi 2 juillet. Il est important pour la commune et ses habitants de maintenir une dynamique dans le contexte actuel. À compter du 30 juin 2021, les restrictions concernant les ERP (établissements recevant du public) devraient être levées, sauf décisions préfectorales dictées par la situation sanitaire locale. Le public de la kermesse sera limité aux parents et à la fratrie.

Les conseillers se répartissent les Mag à distribuer aux habitants.

M. le Maire expose que le SDIS a répondu à l'interrogation du Conseil sur l'obligation d'une ligne téléphonique fixe à la cantine : le règlement de sécurité dans les ERP de type L et N de 5<sup>ème</sup> catégorie prévoit une liaison avec les sapeurs-pompiers au moyen d'un téléphone mobile si la couverture du réseau est satisfaisante. Le Conseil décide de prendre un téléphone mobile avec un forfait bloqué.

Le prestataire de la restauration scolaire changera en septembre 2021 au profit d'Alternative. Le prix du repas est inchangé. Les produits seront davantage locaux. Alternative travaillera aussi avec Ressins et Notre-Dame.

Yannick François demande si le Conseil souhaite renouveler l'hébergement du site auprès d'O'Switch. Le Conseil, satisfait du site, approuve le renouvellement.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 12 juillet 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.